Réf. Farde e-Assemblées : 2661020

N° OJ : **61**

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/06/2025

Objet : Plattesteen 1-14.- Convention d'empiètement pour cause d'isolation.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale, en ce compris son article 117 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 23 septembre 2002 relative à la création d'une Régie foncière non autonome et les statuts y relatifs (approuvés par notification de la tutelle du 12 novembre 2002) ;

Considérant que la Ville de Bruxelles est propriétaire de la parcelle sise à 1000 Bruxelles, Plattesteen 1-14, cadastrée Ville de Bruxelles - 4ème Division - Section A - N°679E (capakey 21004A0679/00E000), qui se trouve dans le patrimoine de sa Régie foncière ;

Considérant que la S.A. SONTAG est propriétaires de la parcelle voisine sise à 1000 Bruxelles, Plattesteen 16-20, cadastrée Ville de Bruxelles - 4ème Division - Section A - N°685D (capakey 21004A0685/00D000) ;

Considérant que la S.A. SONTAG souhaite réaliser une isolation thermique de sa propriété par l'extérieur, en faisant poser, sur le mur pignon de leur immeuble, qui est séparatif des propriétés, un isolant et un crépi ;

Considérant que ces travaux empièteront sur la parcelle de la Régie foncière ;

Considérant que cet empiètement nécessite l'accord de la Ville et doit être encadré par une convention ;

Considérant que l'empiètement accordé par la Ville à la S.A. SONTAG ne constitue qu'une tolérance et ne peut en aucun cas être considéré comme une servitude (comme cela est précisé à l'article VI de la convention) ;

Considérant qu'il pourra notamment être mis fin à cet empiètement à durée indéterminé en cas de construction ou d'extension d'un bâtiment sur la parcelle de la Régie foncière, de sorte que cet empiètement ne sera pas limitant en cas de développement immobilier à cet endroit ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Adopter la convention d'empiètement pour cause d'isolation entre la Régie foncière de la Ville de Bruxelles et la sa SONTAG.

Annexes :

Convention d'empiètement pour cause d'isolation (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Annexe : plan des murs à isoler (Consultable au Secrétariat des Assemblées)